

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

1. Compétences de décision en matière de subventions (articles 15-22 LStP)

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
1.1. Nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)	CULTURE	Le CJB s'engage dans la phase de pré-programmation de la LEAC (regard francophone, co-rapport, consultation) afin qu'elle maintienne et développe ses compétences en matière culturelle ainsi que les moyens financiers réservés au Jura bernois. Le CJB entre en contact avec la Députation pour l'informer de l'acceptabilité de la LEAC en fonction du résultat de la consultation.	La législature est marquée par de nombreux travaux en lien avec la préparation de la LEAC, mais également sa mise en œuvre dès son entrée en vigueur le 1.1.2013. La procédure de consultation nécessite une intervention décidée afin d'adapter les dispositions aux besoins. L'objectif est atteint courant 2011 avec la remise du projet de loi au Grand Conseil, lequel accepte en 2012 toutes les dispositions spécifiques pour le Jura bernois. Des contacts sont noués avec de nombreux partenaires: Députation, Conférence des maires, communes-sièges, COFRA, CAF, institutions et autres acteurs culturels. Au final, les compétences du CJB sont accrues en termes financiers (montant maximal de sa compétence) et institutionnels (reprise de compétences exercées par le Conseil-exécutif), ce qui permet d'introduire dans le Jura bernois, sans mettre en danger l'existant, les nouvelles dispositions d'une LEAC mieux adaptée au modèle de la ville-centre qu'à un modèle en réseau. Le projet fait l'objet de séances intitulées "Regard francophone" qui permettent au CJB de revenir sur chaque point discuté par le groupe de projet en cas de besoin. Ce fonctionnement se poursuit pour la rédaction des ordonnances. Il s'agit d'un nouvel instrument de participation politique adapté aux domaines où le CJB exerce un droit de décision et permet d'éviter des blocages ultérieurs dans la procédure d'adoption de la loi. L'augmentation des compétences culturelles du CJB a été le premier objectif réalisé du projet Statu quo+. Evaluation: ++

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
1.2. Concept culturel : bilan et adaptations à la LEAC	CULTURE	Un bilan du concept culturel est tiré et un concept révisé est adopté, notamment pour procéder aux adaptations rendues nécessaires par le nouveau droit en vigueur (révision totale de la LEAC).	Le mandat est donné à la section de réviser le concept en septembre 2011. Une rencontre avec les acteurs culturels en janvier 2012 permet de tirer le bilan et de définir des pistes. Toutefois, les modifications provoquées par la LEAC entraînent la décision de reporter la révision du concept et de la remplacer par des travaux de mise en oeuvre de la nouvelle catégorisation des institutions, car il semble essentiel que le concept révisé tienne compte des solutions qui auront été négociées. Le CJB continue également de mener des réflexions stratégiques par domaines. Exemples : centres culturels (baisse des mesures spéciales accordées directement aux centres pour la coordination et octroi d'une subvention à leur association faitière), cinéma (mandat donné à l'Office de la culture d'examiner les conditions d'une adhésion à la Fondation romande pour le cinéma), arts de la scène (projet de réseau ARS), bibliothèques (participation à l'élaboration de la stratégie cantonale), etc.. Un bémol: la période transitoire est longue entre l'adoption de la LEAC en 2012 et sa mise en oeuvre définitive prévue au plus tard en 2017 (la volonté est d'y arriver pour 2016). Cela crée une incertitude qui n'est pas idéale pour les institutions. Le CJB essaie de communiquer de manière transparente à chaque étape, ce qui peut parfois renforcer le sentiment que les choses évoluent lentement et que l'indécision perdure. La législature permet la mise en oeuvre de certains éléments du concept, par exemple l'attribution du Prix du CJB à Sylviane Chatelain et de distinctions à trois acteurs culturels de la région. Evaluation: +

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
1.3. Fonds de loterie et du sport	POMFIN	Une négociation est ouverte avec la POM afin d'augmenter la marge de manoeuvre du CJB en matière de répartition et d'utilisation des recettes de la loterie. Des lignes directrices propres au Jura bernois sont rédigées pour le Fonds du sport	L'augmentation de la marge de manoeuvre pour la répartition des Fonds est intégrée au projet Statu quo+ et la POM répond favorablement à cette demande. Sa concrétisation doit toutefois attendre la législature suivante car elle implique un changement de la loi. La nécessité de se doter de directives découlait de la révision de l'ordonnance sur le Fonds du sport début 2010. L'ordonnance est encore révisée 2 fois successivement durant la législature, ce qui entraîne que la rédaction puis l'adaptation des directives pour le Jura bernois a lieu en flux continu, ce d'autant que les nouveaux instruments prévus par l'ordonnance nécessitent des adaptations imprévues. Un gros travail d'information doit être accompli et la sécurité pour les requérants est amoindrie par les modifications successives des conditions-cadres. Le CJB espère que la prochaine législature sera plus calme sur ce plan, afin d'assurer une certaine stabilité pour les requérants. Constatant que l'ordonnance pourrait pénaliser les clubs du Jura bernois, le CJB introduit une clé spécifique au Jura bernois pour le soutien aux manifestations, ce qui permet de mieux appuyer les clubs sportifs que par le passé. Evaluation: ++

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
1.4. Abbatale Bellelay 2014	CULTURE + ECO + SAP	Le CJB met sur pied une cellule de réflexion inter-sections (CULTURE, SAP, ECO), dans le but de constituer un groupe de projet Abbatale 2014. Le canton finance des transformations en vue de 2014.	Un comité de pilotage (COFIL) est mis sur pied et le tricentenaire pourra être célébré toute l'année 2014 (avec l'épicentre du 13 au 15 juin) grâce à l'impulsion du CJB, qui n'aurait toutefois pas été suivi d'effets sans l'engagement de la commune de Saicourt, ainsi que des autres partenaires représentés au COFIL et des organisateurs de manifestations. Le CJB obtient du Conseil-exécutif l'autorisation d'octroyer sur son enveloppe budgétaire un financement extraordinaire de 600'000 francs pour des transformations visant à améliorer l'accueil pour les visiteurs. En outre, ce sont environ 200'000 francs qui sont accordés par le CJB au titre de l'encouragement de la culture pour les manifestations prévues dans le cadre du tricentenaire. Le CJB propose également de lancer un projet interjurassien de politique régionale visant à développer le tourisme à Bellelay, ce qui permet d'inscrire la célébration dans la durée et d'avoir un soutien professionnel pour les réflexions sur le développement du site. Evaluation: ++

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

2. Compétences de décision / participation en matière de coordination scolaire (articles 23-25 LStP)

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
2.1. Programme commun CJB-CAF	INS	<p>POINTS forts: 1. révision 2012 de la loi sur l'école obligatoire et introduction du Plan d'études romand ;</p> <p>2. organisation définitive des sites du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) ;</p> <p>3. adoption par le Grand Conseil des conventions intercantionales révisées HES-SO et HE-Arc.</p>	<p>Les questions en lien avec la formation font l'objet d'un programme de législature spécifique en commun avec le CAF auquel il est renvoyé pour le détail. En résumé, la législature a été marquée par une implication accrue du CJB dans les dossiers de la Direction de l'instruction publique, grâce notamment à la mise sur pied et au développement de nouvelles formes de collaboration avec la Conférence de coordination francophone (COFRA) : jours fixes, délégations pour les conférences politiques intercantionales. Que ce soit dans l'école obligatoire, la formation professionnelle et les hautes écoles, la législature a été cruciale pour dessiner le paysage de ces prochaines années. Malgré un certain nombre d'éléments qu'il ne maîtrise pas, au premier rang desquels le programme EOS, le CJB peut se réjouir des résultats obtenus et de son implication pour les obtenir. Evaluation: +</p>

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

3. Compétences de négociation / relations intercantionales (articles 27-30 LStP)

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
3.1. Avenir institutionnel de la région interjurassienne	INST	Le CJB prend position en mai 2011 et s'engage pour la réalisation de sa prise de position.	Au début de la législature, l'objectif du CJB est de prendre position en mai 2011 sur le rapport final de l'Assemblée interjurassienne (AIJ), ce qu'il fait dans les délais fixés en manifestant sa préférence pour la piste du statu quo+. Il écrit en décembre 2011 au Conseil-exécutif pour faire un certain nombre de propositions visant à concrétiser cette piste. En février 2012, les gouvernements signent une déclaration d'intention visant à résoudre la Question jurassienne. Le CJB mène des réflexions approfondies et, en juin 2012, donne son feu vert au lancement de la procédure. Une fois que la votation régionale est fixée, le CJB émet une recommandation de vote et participe aux débats durant la campagne afin d'expliquer le sens de son choix. Le résultat de la votation confirme l'avis de la majorité du CJB. En parallèle, un groupe de travail sur le statu quo+ est mis sur pied par le Conseil-exécutif. Un rapport intermédiaire est publié en septembre 2012 en même temps qu'un arrêté du Conseil-exécutif demandant un rapport final pour fin 2014. Evaluation: ++

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
3.2. Intensification de la coopération intercantonale et mise en oeuvre des articles LStP 27-30	INST + autres	Le CJB poursuit et développe ses contacts intercantonaux. Il prend contact directement avec le Gouvernement jurassien et propose d'étendre le partenariat direct avec Neuchâtel.	Les contacts sont annuels avec le Gouvernement jurassien jusqu'à la votation de novembre 2013. Par la suite, un refroidissement des relations est constaté au niveau institutionnel, en particulier suite à l'annonce du Gouvernement jurassien de vouloir réexaminer les coopérations, même si les divers groupes de travail et collaborations auxquels le CJB est associé restent en place et mènent leurs travaux sans discontinuité et en bonne intelligence. Le CJB reste constant dans sa position d'ouverture à la collaboration interjurassienne, rien n'ayant de son point de vue changé avec le vote du 24 novembre qui a montré l'attachement de la population du Jura bernois à la situation existante. Une extension du partenariat direct vers Neuchâtel est à l'examen du groupe de travail Statu quo+. Des contacts sont également noués avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. La section Institutions lance l'idée de réexaminer les relations extérieures afin de tenir compte du règlement de la Question jurassienne. Evaluation: +

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
3.3. Contrats de financement de la délégation interjurassienne à la jeunesse	JCE + autres	Les 44 communes participantes prolongent le contrat, de manière à ce que le Jura bernois puisse continuer d'acheter au canton du Jura des prestations équivalant à un poste à 40%, tout en assurant un socle budgétaire pour les projets. La SAP prolonge son contrat de prestations avec la déléguée.	Sur les 44 communes qui ont financé le poste sous forme de projet-pilote de 5 ans, 43 reconduisent leur soutien à durée indéterminée et 3 nouvelles les rejoignent. A la fin de la législature, la délégation à la jeunesse est soutenue par toutes les communes sauf Elay, Grandval et La Scheulte. La hausse du financement communal de 50 à 60 centimes par habitant est plébiscitée. Côté cantonal, le financement est pérennisé grâce à l'introduction d'une base légale qui permet de signer un contrat-cadre quadriennal portant sur un subventionnement annuel de 50'000 francs. La législature voit également la délégation changer de titulaire avec le départ de Joanna Eyer remplacée par Alain Berberat. Evaluation: ++
3.4. Collaboration intercantonale dans le domaine du sport	POMFIN	Un bilan de la collaboration interjurassienne et tiré et des recommandations sont faites pour l'avenir. La collaboration directe entre le CJB et l'office jurassien des sports se développe en matière de subventions (décisions communes et concertées). Le CJB et l'OSSM poursuivent leur participation – effective depuis 2010 - aux organes de coordination de la Suisse romande et du Tessin.	La collaboration se poursuit et se développe au gré des dossiers (nouvelle journée sportive interjurassienne des jeux dans l'eau, soutien aux talents du Giron jurassien des clubs de ski, etc.). Des contacts sont noués avec le nouveau chef de l'Office jurassien des sports. Le fait que les cantons révisent en parallèle et sans concertation leurs dispositions sur le Fonds du sport est un défi pour conserver certaines collaborations. Toutes ont pu être maintenues mais le risque d'incompatibilité existe. Le réexamen de la collaboration interjurassienne lancé par le Gouvernement jurassien constitue aussi un facteur d'incertitude pour les associations sportives. Faute de disponibilités, le CJB ne participe qu'à deux rencontres annuelle des Fonds du sport de Suisse romande et du Tessin durant la législature. Evaluation: +

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
3.5. Liaison routière Vallon de Saint-Imier-Suisse romande via La Chaux-de-Fonds	TTE	La TTE et le CJB soutiennent la résolution du S dans le groupe BEJUNE de portage politique du projet d'agglomération. Le CJB intervient auprès de la TTE pour appuyer les améliorations qui concernent la partie bernoise du tronçon.	Le CJB appuie le projet d'agglomération visant à construire un contournement autoroutier sud-est de La Chaux-de-Fonds. La marge du canton de Berne est étroite car les décisions sont dans les mains de la ville et du canton concernés ainsi que de la Confédération. Le canton de Berne ne peut avoir qu'un rôle d'appui. Concernant la partie bernoise du tronçon, l'Office des ponts et chaussées assure le suivi mais la situation financière et l'évolution des conditions obligent à s'occuper d'autre priorités. Evaluation: +-

4. Compétences de participation politique (LStP 31-33)

4.1. Soutien à l'agriculture	ECO	Une solution est trouvée pour mieux impliquer l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OAN) dans les questions agricoles concernant le Jura bernois, tout en garantissant la poursuite de la collaboration dans le cadre de la Fondation rurale interjurassienne.	Les objectifs d'amélioration des contacts avec l'Office de l'agriculture et de la nature ainsi que de poursuite de la collaboration dans le cadre de la Fondation rurale interjurassienne sont remplis. Le CJB intervient régulièrement en appui à l'agriculture au gré des dossiers. Evaluation : +
------------------------------	-----	--	--

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
4.2. Evolution de la conjoncture	ECO	La Direction de l'économie publique reste attentive aux besoins et spécificités de l'industrie du Jura bernois. Le CJB intervient en cas de besoin, de manière complémentaires aux milieux économiques (task force, CEP, FAJI, etc.). Il appuie la mise en place de mesures de lutte contre le chômage et le dumping salarial et social adaptées aux régions exportatrices et frontalières.	Le CJB s'engage sporadiquement en fonction des dossiers. Son rôle ne peut être que subsidiaire dans un domaine où les partenaires sociaux sont au premier plan. Le CJB est en contact avec les responsables de la promotion économique, des ORP, de la politique régionale et du tourisme, ainsi qu'avec les associations comme la Chambre d'économie publique, avec laquelle il noue des liens plus étroits. Le beco est à l'écoute des besoins du Jura bernois et désigne une collaboratrice membre de l'état-major en tant que chargée des relations avec le CJB. Evaluation: +
4.3. Développement du tourisme	ECO	Le CJB s'engage pour la collaboration interrégionale en matière de tourisme. Il appuie le maintien du système actuel de financement prévoyant l'octroi de forfaits aux régions qui disposent d'un faible revenu lié à la taxe de séjour.	Le CJB appuie les travaux en vue de la constitution de Jura & 3 Lacs, ainsi que la stratégie visant à une plus grande intégration des offices au sein de la région. Il suit avec la plus grande attention les travaux dans le cadre de DOTI (Développement de l'offre touristique interjurassienne). Il pose les bases en vue de mieux s'impliquer dans les réflexions intercantionales sur le développement du tourisme. Evaluation: +

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
4.4. Projets intercantonaux de politique régionale	ECO	Le canton de Berne poursuit son engagement financier dans le volet BEJUNE de la politique intercantonale.	Le CJB s'implique d'une manière qui va au-delà de son objectif dans les questions en lien avec la politique régionale, en particulier dans le cas des projets Interreg. Il propose le lancement d'un projet LPR interjurassien concernant le site de Bellelay et y participe, il co-finance avec le beco un projet LPR sur la tête de moine et un projet Interreg lancé par éviDanse. Il entre en contact avec arcjurassien.ch pour associer le Jura bernois à un projet Interreg sur le covoiturage. Il tisse des relations plus étroite avec le beco. Evaluation: ++
4.5. Pérennisation de l'AEMO Jura bernois	SAP	Le projet AEMO bénéficie d'un soutien à durée indéterminée de la part de la SAP si l'évaluation est positive.	La SAP accorde non seulement une reconnaissance à durée indéterminée de l'antenne AEMO du Jura bernois, mais également une hausse de sa dotation. Le projet AEMO est cité en exemple pour les autres régions du canton, notamment dans le rapport social bernois. Evaluation: ++

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
4.6. Aide sociale institutionnelle : développement des prestations dans le Jura bernois	SAP	Le CJB soutient les projets qui sont lancés pour répondre aux besoins identifiés par les institutions sociales du Jura bernois.	Le CJB appuie une demande des institutions d'accueil pour enfants et adolescents en vue de créer une structure d'urgence pour mineurs. Il apporte son soutien à un projet-pilote autour des infirmières scolaires à Moutier visant à trouver un modèle d'organisation et de financement applicable au Jura bernois. Toutefois, sans que le CJB puisse avoir son mot à dire, le domaine de l'aide sociale institutionnelle est particulièrement touché dans tout le canton par le programme d'économies EOS et la situation à la fin de la législature ne peut pas être qualifiée de positive. Evaluation: +-
4.7. Planification hospitalière et loi sur les soins hospitaliers	SAP	Le CJB prend position sur la planification hospitalière et sur la révision de la LSH avec pour objectif d'assurer aux patients du Jura bernois des prestations de proximité et de qualité.	L'objectif est atteint et les liens avec l'Hôpital du Jura bernois (HJB) sont intensifiés durant la législature. Le CJB participe au suivi du projet Horizon santé 21 et appuie la stratégie de HJB. Evaluation: +

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
4.8. Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois (BBSJB)	JCE	Le CJB proclame son soutien à la création de la conférence régionale dans le cadre de la consultation. Il se met à disposition de la Conférence des maires en vue de la campagne de votation. Le CJB fait des propositions afin de coordonner ses activités avec celles de la future sous-conférence	Contrairement à ce qui semblait devoir être le cas au moment de la définition des objectifs, le vote sur la conférence régionale n'a pas lieu durant la législature, repoussé par deux fois en raison d'abord de la votation sur l'avenir institutionnel du Jura bernois puis du postulat Matti sur la création de deux conférences du Jura bernois et du Seeland. Le CJB participe au débat et apporte son expertise dans le comité de coordination, tout en veillant à ne pas chercher à imposer ses visions dans un projet qui concerne prioritairement les communes. Il constate que son soutien à la conférence, largement majoritaire en début de législature, s'étiolo devant les interrogations qui surgissent lors des discussions. Evaluation: +-
4.9. Sous-commission jeunesse du Jura bernois	JCE	Le CJB désigne deux représentants officiels à la sous-commission. Les commissaires bénéficient d'indemnités de présence et de déplacement. La prochaine révision de la loi sur l'aide à la jeunesse offre un statut définitif à la sous-commission.	La Commission de la jeunesse du Jura bernois obtient un statut définitif et les commissaires, bénévoles pendant presque dix ans, sont enfin indemnisés. Le CJB y conserve un délégué au lieu de 2, afin de laisser plus de place aux spécialistes des questions de jeunesse. La commission s'étoffe avec de nouveaux membres désignés par le CJB. Elle se voit même dotée d'un montant annuel pour le soutien des projets de jeunes. le CJB adopte un règlement de la commission et un règlement du Fonds de soutien. Evaluation: ++

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
4.10. Cantonalisation des autorités tutélaires	JCE	Le CJB prend position sur les questions relatives aux rapports entre les autorités tutélaires (cantonales, sous responsabilité de la JCE) et les services sociaux (communaux, sous responsabilité de la SAP) dans le cadre de la future loi portant introduction du droit fédéral relatif à la protection de l'adulte et de l'enfant. Il s'engage en faveur d'une autorité tutélaire propre au Jura bernois et se prononce sur son lieu d'implantation.	Le CJB met en évidence lors de la procédure de consultation un certain nombre de risques qui se trouvent confirmés lors de la mise en œuvre (sous-estimation du surcroît de travail induit par la professionnalisation, conditions de la collaboration entre les autorités tutélaires cantonales et les services sociaux communaux ou intercommunaux chargés des enquêtes sociales, etc.). Le CJB désigne Courtelary comme lieu d'implantation des autorités du Jura bernois. Les acteurs engagés font de gros efforts mais, contrairement au canton qui tire un bilan positif du passage au nouveau système, le CJB juge la situation actuelle insatisfaisante. Evaluation: +-
4.11. Liens avec la Direction des finances (FIN)	POMFIN	Une séance a lieu avec la FIN, sur le modèle des séances annuelles avec les autres Directions cantonales. Le CJB est attentif aux conséquences sur le Jura bernois des décisions budgétaires du canton, et il intervient en cas de nécessité.	Le principe d'une séance biennale avec la FIN est adopté. Dans le cadre de la mise en œuvre d'EOS, le CJB intervient dans plusieurs domaines afin d'essayer de minimiser les conséquences pour le Jura bernois. Evaluation: +

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
4.12. Législation sur l'eau et réorganisation des captages	TTE	Le canton de Berne dispose d'une législation sur les eaux respectant les principes du développement durable, garantissant la sécurité de l'approvisionnement en eau et tenant compte de la réversibilité des mesures de réorganisation appliquées aux captages existant.	A part quelques prises de positions sur des révisions légales et une séance de section consacrée à une information sur un dossier afférent, le CJB s'occupe relativement peu de cette thématique et n'obtient pas d'avancée particulière dans le domaine. Ce ne peut clairement pas être un domaine stratégique pour le CJB et la question de la pertinence d'avoir formulé un tel objectif se pose. Evaluation: -
4.13. Mobilité douce et développement des pistes cyclables/itinéraires de cyclotourisme	TTE	Le Jura bernois développe son réseau de pistes cyclables et d'itinéraires de cyclotourisme.	Le CJB met un effort particulier à soutenir ce domaine, notamment dans ses prises de positions sur la révision des plans sectoriels pour la randonnée et pour le trafic cycliste. Il prend position sur la loi sur les forêts de manière à soutenir la pratique du VTT et de l'équitation. Il évoque régulièrement les dossiers avec l'antenne Jura bernois de l'Office des ponts et chaussées. Des améliorations importantes sont réalisées durant la législature (bandes cyclables entre Cortébert et Sonceboz, liaison Loveresse-Pontenet). Evaluation: +

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
4.14. Influence de Rail 2030 sur les investissements régionaux et la qualité de l'offre	TTE	Le canton de Berne analyse de manière anticipée les investissements nécessaires dans le Jura bernois et s'engage pour leur réalisation. Il défend, dans les conférences intercantionales et vis-à-vis de la Confédération, la qualité de l'offre dans l'Arc jurassien.	Collaboration étroite avec l'Office cantonal des transports publics (OTP) et forte implication du CJB, qui prend plusieurs fois position sur des questions liées à la mobilité, sont la caractéristique de la législature. Malgré de fortes pressions et grâce aux informations précises dont il bénéficie de la part de l'OTP, le CJB suit une stratégie à long terme de développement du rail et des lignes de bus. Il adhère à Oustrail et prend position en faveur du projet FAIF visant à assurer le financement futur des infrastructures. Des améliorations sporadiques sont constatées pour le trafic régional, par contre le CJB est confronté à une réduction de l'offre de trains dans la Vallée de Tavannes qui réintroduit la cadence horaire à certaines heures du matin, mais les finances cantonales ne permettaient pas d'espérer plus. Pour ce qui concerne le trafic sur les grandes lignes et notamment les conséquences des travaux en gare de Lausanne (projet Léman 2030), le CJB appuie la TTE dans sa défense de la fonctionnalité des noeuds les plus importants pour le Jura bernois. Il semble à ce jour que les besoins du Jura bernois dans ce domaine soient pris en compte. Evaluation: +

Objectifs de législature 2010-2014: bilan

5. Organisation du CJB (Règlement du CJB ; RCJB)

Objectif	Section	Indicateur	Commentaire / Evaluation
5.1. Règlements de fonctionnement du CJB	BUR	Un rapport sur ces questions est soumis au plénum. Les règlements sont modifiés en cas de besoin. Les éventuels moyens nécessaires sont portés au budget.	Le règlement est modifié dans le sens fixé. Evaluation: +
5.2. Optimisation du secrétariat général	BUR	Une réflexion est menée sur l'adéquation des ressources humaines du secrétariat général avec les activités qui lui sont attribuées. Le résultat est communiqué à la Chancellerie avec, le cas échéant, des propositions.	La Chancellerie accepte de reclasser le poste de secrétaire général. Elle accorde une dotation de 20% supplémentaires à durée déterminée pour le travail administratif du secrétariat, devant l'impossibilité de créer de nouveaux postes (moratoire). Evaluation: +-

Evaluations:

"++"	Objectif atteint ou dépassé, rôle décisif ou implication prioritaire du CJB
"+"	Objectif atteint
"+-"	Objectif atteint en partie
"-"	Objectif non atteint mais résultat politiquement acceptable
"--"	Objectif non atteint et résultat décevant